

CONTRATS DOCTORAUX – 2026-2029
Procédure d'attribution conformément aux décisions de l'ED du 18 février 2026
GUIDE DE CANDIDATURE

Conditions du concours :

Le nombre des contrats doctoraux alloués à l'ED (Ecole Doctorale) sera porté ultérieurement à la connaissance des candidats sur le site internet de l'Ecole (<http://www.ed-despeg-univ-cotedazur.fr/>).

En amont du concours, les candidats doivent avoir effectué une pré-candidature auprès du laboratoire de recherche de Université Côte d'Azur pressenti pour accueillir la thèse. **Cette étape est obligatoire.** Aucun dossier qui sera déposé directement à l'ED sans avoir été d'abord soumis à un laboratoire de recherche ne pourra être éligible au concours. Les dates limites et modalités de pré-candidatures sont affichées sur les sites internet des laboratoires de recherche : [CERDCAFF](#), [CERDP](#), [ERMES](#), [GREDEG](#), [GRM](#), [LADIE](#),

Chaque laboratoire de recherche fait remonter ses avis argumentés à l'ED, **au plus tard le mardi 30 juin**. Lorsque plusieurs dossiers d'une même discipline sont soutenus par un laboratoire, les directeurs d'unité classent les candidatures par ordre de priorité.

Les candidats aux contrats doctoraux doivent remplir les critères définis par l'ED dans le cadre de sa politique de choix des doctorants. Ces critères sont consultables sur son site internet. En amont du concours, le jury d'attribution des contrats, dont la composition est précisée ci-dessous, **peut procéder à une sélection parmi les candidatures éligibles ayant reçu un avis favorable de leur laboratoire** pour déterminer ceux autorisés à concourir, notamment pour respecter un équilibre entre laboratoires et entre disciplines. **Les candidats sélectionnés pour l'audition sont prévenus par courrier électronique qui vaut convocation le vendredi 3 juillet 2026.**

Le jury auditionne les candidats sélectionnés : la présentation du projet de thèse, pendant une durée maximale de 5 minutes, est suivie d'une discussion d'une durée maximale de 10 minutes. Aucune vidéo projection n'est prévue. L'audition a pour objectif d'apprécier l'intérêt du projet de thèse et les capacités du candidat à le mener à bien.

A l'issue de l'audition, le jury établit un classement des candidats éventuellement assorti d'une liste complémentaire et la Direction de l'ED propose au Président de l'Université d'attribuer les contrats en fonction du classement.

L'audition des candidats au concours se déroulera le vendredi 10 juillet 2026

Composition du jury et déroulement du concours :

Le jury de sélection de l'Ecole Doctorale pour l'attribution d'un contrat doctoral est une émanation du Conseil de l'ED et composé des représentants des laboratoires de recherche et des écoles universitaires de recherche (EUR). Il est présidé par la Directrice de l'ED qui assure le bon déroulement du concours et les opérations de vote. Sa composition est rendue publique par voie d'affichage avant le début du concours.

Les membres du jury peuvent se faire remplacer par un représentant, membre du même laboratoire, ou de la même EUR, titulaire d'une HDR, dont le nom est communiqué à la Direction de l'Ecole Doctorale avant le début du concours. Ce remplacement vaut pour toute la durée du concours.

Les votes sont organisés par le président du jury qui propose, après discussions et votes intermédiaires, une liste de candidats classés. Le vote sur la liste et sur l'éventuelle liste complémentaire doit recueillir au moins les deux tiers des suffrages exprimés pour être entériné.

Ouverture à la mobilité :

L'ED accorde une attention particulière, en fonction de leurs qualités et de leur cohérence avec la politique scientifique de l'ED et du laboratoire concerné, aux candidatures provenant d'universités autres que celle de l'Université Côte d'Azur. Les étudiants d'universités extérieures qui souhaitent présenter leur candidature doivent au préalable avoir trouvé, au sein de l'ED, un directeur de recherche pressenti et un laboratoire d'accueil.

Dépôt des dossiers de candidature complets sur la plateforme ADUM : le 24/06/2026 minuit

LIEN PLATEFORME : <https://adum.fr/candidature/>

Attention : Les dossiers des candidats qui n'auront pas effectué les démarches de pré-candidature auprès des laboratoires de recherche ne pourront pas être considérés comme éligibles au concours, et ceci même dans le cas où ils auraient déposé un dossier complet le 24/06/2026. Les dates limites et modalités de pré-candidatures sont affichées sur les sites internet des laboratoires de recherche : [CERDCAFF](#), [CERDP](#), [ERMES](#), [GREDEG](#), [GRM](#), [LADIE](#)

Documents à déposer sur ADUM pour postuler à un contrat doctoral

Déposer un fichier pdf unique en ordonnant les pièces dans l'ordre indiqué ci-dessous.

1. **Un CV détaillé** précisant **obligatoirement** : a) l'Université de Délivrance du Diplôme de MASTER, b) Les moyennes générales de L3, M1 et M2 assorties des mentions et distinctions éventuelles, 3) le titre du mémoire de recherche ou du rapport de stage ainsi que la note obtenue, le rang de sortie du MASTER (si disponible)
2. **Les résultats complets** obtenus en Licence 3, masters 1 et 2
3. **Une copie du mémoire** ou du rapport de stage de M2 (à défaut une copie du mémoire de M1) ou un lien de téléchargement vers ces documents
4. **Un projet de thèse** de 5 pages (hors références bibliographiques). Ce projet doit comporter un titre, une liste de mots clés permettant de situer la recherche prévue, un état de l'art scientifique, la démarche méthodologique utilisée pour la recherche ainsi qu'un calendrier prévisionnel de la recherche
5. **Une lettre de soutien** du Directeur de thèse
6. Pour les candidats qui souhaitent obtenir une charge d'enseignement assortie à leur contrat doctoral (DCME), ajouter **une lettre de motivation en précisant le département dans lequel vous souhaitez enseigner**